

La rémunération : les nouveautés de la Convention Collective Nationale de la Métallurgie

APPLICABLE AU
01/01/2024

SPÉCIALE CONVENTION
COLLECTIVE NATIONALE
DE LA MÉTALLURGIE

Appréhender les nouvelles obligations et les dispositifs transitoires instaurés par la Branche en matière de rémunération impactant les pratiques d'entreprise.

DROIT SOCIAL ET RESSOURCES HUMAINES
I. CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE •
LA RÉMUNÉRATION : LES NOUVEAUTÉS DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA MÉTALLURGIE

OBJECTIFS :

- 1 Comprendre les évolutions apportées par la nouvelle convention collective de la métallurgie en matière de rémunération,
- 2 Identifier les modifications à apporter aux pratiques actuelles de chaque entreprise en matière de rémunération.

PUBLIC :

DRH, RRH, assistant(e)s ressources humaines, et responsables paie.

 **Durée : 1 jour**
(7 heures)

 **Tarif : Consulter**
notre calendrier

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis

PROGRAMME :

Les salaires minima hiérarchiques (SMH) :

- Fixation du montant,
- Dispositions applicables aux débutants,
- Assiette des SMH,
- Période transitoire.

La prime d'ancienneté :

- Rappel des dispositions actuelles,
- Présentation de la nouvelle prime d'ancienneté,
- Présentation du complément de la prime d'ancienneté.

Les garanties de la CCNM :

- La garantie conventionnelle individuelle de rémunération (GCIR),
- La garantie de l'article 69 Classement,
- L'articulation des garanties de la CCNM.

L'indemnité de panier :

- Définition,
- Dispositions applicables au 1^{er} janvier 2024.

La rémunération des inventions,

Les dispositions des accords autonomes de Lorraine.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

 formation@sseti.fr •  03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR